



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), Jean-Marc SAUNIER

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 7

Délibération n° 2025/61 : Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales et de terrassement à bon de commande

La Communauté de communes de l'Oisans va lancer une consultation en groupement de commande pour renouveler le marché d'entretien des voiries concernant la gestion des eaux et le terrassement. Plusieurs communes adhéraient au précédent groupement, il leur est proposé de renouveler leur adhésion pour un nouveau marché de 4 ans.

Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, un marché pour l'entretien de leur voiries en gestion des eaux et terrassement avec à la clé des tarifs avantageux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande des marchés de gestion des eaux pluviales et de terrassement par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans. Il précise les besoins estimatifs de la commune pour les quatre années à venir sont estimés à un montant maximum de 40 000€.

Où cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande du marché de gestion des eaux et de terrassement constitué par la communauté de communes de l'Oisans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

10 NOV. 2025

